



**CAFTA ACCA**

Canadian Agri-Food Trade Alliance | Alliance canadienne du commerce agroalimentaire

Le très honorable Justin Trudeau, premier ministre et chef du Parti libéral du Canada  
L'honorable Erin O'Toole, chef de l'Opposition officielle et du Parti conservateur du Canada  
Jagmeet Singh, chef du Nouveau Parti démocratique du Canada  
Yves-François Blanchet, chef du Bloc québécois  
Annemie Paul, chef du Parti vert du Canada

Le 27 novembre 2020

**Objet:** Le projet de Loi C-216 modifiant la loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement visant à exclure la gestion de l'offre des négociations internationales actuelles et futures.

Aux chefs de partis,

L'Alliance canadienne du commerce agroalimentaire (ACCA), représentant la vaste majorité d'agriculteurs canadiens qui dépendent du commerce international ainsi que les producteurs et transformateurs et exportateurs agroalimentaires qui contribuent à la croissance de l'économie grâce à un meilleur accès aux marchés étrangers, écrit pour vous demander respectueusement de ne pas appuyer le projet de Loi C-216 ayant pour but d'exclure le secteur de la gestion de l'offre des négociations commerciales actuelles et futures.

L'ACCA est très préoccupée par la possibilité qu'une législation vienne à exclure des produits ou secteurs des négociations commerciales. Ceci nuirait sérieusement aux relations avec nombres de nos principaux partenaires commerciaux et viendrait saper le fondement même de notre moteur économique en tant que nation commerçante.

A minima, le projet de loi C-216 non seulement contredit les règles commerciales, il est contraire à nos intérêts commerciaux et handicaperait véritablement les négociateurs en attachant leurs mains dans leurs dos avant même que les négociations ne commencent. En cela, le projet de loi restreindrait gravement la capacité du gouvernement à négocier et obtenir les meilleures offres commerciales possible le Canada, y par conséquent pour les fermiers, exportateurs et les travailleurs agroalimentaires canadiens. En bref, ce projet nuirait grandement à notre capacité de générer de la croissance et de soutenir environ un million d'emplois au Canada.

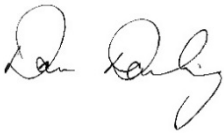
En outre, une telle législation créerait un précédent dangereux en invitant d'autres secteurs et partenaires commerciaux à rechercher des exclusions des négociations commerciales. Force est de reconnaître que le fait d'encourager les pays à éviter de faire des concessions significatives de leur côté ne conduirait qu'à des résultats moins ambitieux et moins significatifs sur le plan commercial, ce dans tous les secteurs économiques.

En fin de compte, en empêchant les partenaires d'envisager des gains (petits ou grands) dans les secteurs exclus, le projet de loi C-216 réduirait les possibilités pour le Canada d'être même invité à siéger à la table de négociations bilatérales et multilatérales. Cette législation viendrait à mettre le Canada sur une

trajectoire de collision avec les États-Unis, entre autres partenaires commerciaux, en particulier lorsqu'il sera question de modifier, renouveler ou de moderniser nos accords commerciaux existants. Accroître l'influence d'autres nations commerçantes qui pourraient menacer de se retirer de nos accords commerciaux, n'est pas de bonne augure pour les relations commerciales du Canada, mine la stabilité et la prévisibilité déjà fragile indispensable aux échanges commerciaux et sape le fondement mêmes de notre économie tributaire du commerce.

Nous devrions apprendre de la renégociation de l'ALENA que nous ne devons pas tenir les accords de libre-échange ni nos relations commerciales pour acquis. Nous vous demandons de vous opposer au projet de loi C-216 pour permettre au Canada de préserver sa solide capacité de négocier des accords commerciaux globaux qui contribuent à assurer la réussite économique à long terme du Canada en gardant à l'esprit l'intérêt national général.

Sincères salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dan Darling". The signature is fluid and cursive, with the first name "Dan" and the last name "Darling" clearly distinguishable.

Dan Darling, Président

Importantes répercussions négatives additionnelles si le projet de Loi C-216 était adopté et intégré à la politique commerciale officielle du Canada.

---

### 1. Sous l'angle de la politique commerciale :

- Légiférer la capacité du Canada à prendre des décisions (concernant des concessions) est contraire aux règles commerciales et aux objectifs de résultats ambitieux;
- Ce projet de loi créerait un précédent et inciter d'autres secteurs à rechercher aussi à s'exclure des négociations commerciales, ce qui éroderait davantage la capacité du Canada à négocier de nouveaux accords commerciaux;
- Ce projet de loi créerait un précédent et inciter d'autres pays à exclure des pourparlers commerciaux certains produits ou secteurs pour lesquels le Canada a des intérêts offensifs;
- Ce projet de loi inciterait une intensification de l'attitude protectionniste dans le monde alors qu'elle est déjà en hausse.

### 2. Sous l'angle des négociations :

- Ce projet de loi imposerait des contraintes aux négociateurs canadiens avant même le début des pourparlers, limitant leur capacité de naviguer les pourparlers;
- Ce projet de loi réduirait fortement la marge de manœuvre des négociateurs canadiens en révélant unilatéralement de l'information à l'autre partie;
- Ce projet de loi limiterait la flexibilité des négociateurs canadiens à conclure des compromis en vue d'obtenir le meilleur accord possible pour le Canada et, par ricochet, pour les exportateurs de l'agroalimentaire du pays.

### 3. Sous l'angle politique :

- Ce projet de loi pourrait accroître l'influence des partenaires commerciaux qui menacent de refuser de proroger, de réviser ou de moderniser les accords commerciaux existants;
- Ce projet de loi créerait un dangereux précédent qui limiterait notre capacité même à être invité à un siège à la table de diverses négociations bilatérales et multilatérales qui seraient dévastatrices pour une nation dépendante du commerce;
- Ce projet de loi mettrait gravement en péril la capacité du Canada à négocier et à conclure des négociations commerciales globales lorsque le Canada a des intérêts offensifs importants, même lorsque des avantages énormes peuvent être ajoutés

### 4. Sous l'angle économique :

- o Ce projet de loi mènerait à des résultats moins ambitieux et moins satisfaisants pour tous les secteurs économiques, car cette mesure inciterait chaque pays à éviter de faire d'importants compromis, surtout en ce qui a trait aux secteurs sensibles;
- o Ce projet de loi donnerait priorité aux intérêts économiques des produits ou secteurs ainsi exclus par rapport aux intérêts des autres secteurs au Canada.